



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 13 juin 2017

– 22^e –

- PRÉSENTS :**
- Mme Catherine Harel Bourdon, présidente
 - M. Ben Valkenburg, vice-président
 - Mme Diane Beaudet
 - M. Kenneth George
 - Mmes Marie-José Mastromonaco
Mélanie Robinson
Julie Wagner
 - M. Jocelyn Pauzé
- Sont aussi
présents :**
- M. Robert Gendron, directeur général
 - M^e Sylvie Gallant, secrétaire générale adjointe
 - M. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des
personnes et des pratiques d'encadrement
 - Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion
de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
- Sont invités :**
- Mmes Francyne Fleury, directrice au Bureau des directions d'unité,
unité 3
Maryse Tremblay, directrice par intérim au Bureau des
directions d'unité, unité 4
Guylaine Cormier, directrice au Bureau des directions
d'unité, unité 5
 - M. Marc Prescott, directeur du Service de l'organisation scolaire
 - Mme Tonia Di Guglielmo, directrice par intérim du Service
des ressources financières
 - MM. Bruno Marchand, directeur du Service des ressources
matérielles
René Morales, directeur du Service du développement et
de l'innovation professionnelle
 - Mmes Lucie Perreault, directrice du Service des technologies de
l'information
Danielle Roberge, directrice adjointe des Services éducatifs
 - M. Gérald Provost, coordonnateur par intérim de l'Audit interne
 - Mme Guylaine Dubé, analyste au Service du secrétariat général

Déclaration de la présidente

La présidente annonce qu'il sera possible de tenir une séance extraordinaire du comité exécutif le 11 juillet prochain, si des contrats doivent être accordés avant la fermeture de la CSDM pour le congé estival, car il y aura quorum.

1. Adoption de l'ordre du jour

La présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- ajouter les articles suivants sous la rubrique « Suivi au procès-verbal du 30 mai 2017 » :
 - b) Rencontre avec la Commission scolaire English-Montréal (CSEM)
 - c) Suivi des travaux prévus pour la rentrée scolaire 2017-2018
 - d) Climat de travail
 - e) Cours d'école
- ajouter les articles suivants sous la rubrique « Affaires nouvelles » :
 - a) Signature de baux par les locataires
 - b) Rencontre tripartite – CSDM, ministère de l'Éducation et centres d'éducation populaire
 - c) Échange de terrains entre la Ville de Montréal et la CSDM
 - d) Résolution portant sur les services de garde
- ajouter l'article suivant :
 - A-33-1055 Service des ressources matérielles – école FACE – plan d'action en vue de trouver des solutions pour la poursuite de la scolarisation des clientèles en lien avec les travaux importants devant être menés sur l'édifice
- ajouter l'article suivant à la rubrique « Information » :
 - d) A-33-1067 Service des ressources matérielles – capacité d'accueil 2017-2018

- retirer les articles suivants de la rubrique « Information » :
 - d) A-31-3250 Service des ressources financières – école Victor-Doré – réaménagements extérieurs (travaux de civil) – appel d’offres 25-2415P – rapport d’information
 - e) A-33-1063 Service des ressources matérielles – école Saint-Nom-de-Jésus – coût final des travaux de démolition sélective réalisés dans le cadre de la réhabilitation complète de l’immeuble et estimation révisée des honoraires professionnels

L’ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l’ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 mai 2017
- 3- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 30 mai 2017
 - a) Complément d’information (A-31-3207)
 - b) Rencontre avec la Commission scolaire English-Montréal (CSEM)
 - c) Suivi des travaux prévus pour la rentrée scolaire 2017-2018
 - d) Climat de travail
 - e) Cours d’école
- 4- Affaires nouvelles :
 - a) Signature de baux par les locataires
 - b) Rencontre tripartite – CSDM, ministère de l’Éducation et centres d’éducation populaire
 - c) Échange de terrains entre la Ville de Montréal et la CSDM
 - d) Résolution portant sur les services de garde
- 5- Dossiers récurrents :
 - a) Plan Réussir
 - b) Budget 2016-2017 et finances
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

- c) Qualité de l'air
 - d) Capacité d'accueil
Tableau d'avancement des projets d'agrandissement
 - e) Immeubles excédentaires
Suivi de certains mandats ou projets au Secteur de la gestion des immeubles
 - f) Offre alimentaire
 - g) Suivi des projets
Tableau de bord – projets institutionnels 2016-2017
- 6- Rubrique des commissaires-parents
- * 7- DG-01-333 Direction générale – personnel de direction à la Direction générale – poste de direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – évaluation finale – année scolaire 2016-2017
 - * 8- DG-02-359 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – demande de révision budgétaire pour des événements non récurrents
 - * 9- A-10-111 Service de l'organisation scolaire – guide nutritionnel de la Commission scolaire de Montréal et structure de prix 2017-2018
 - * 10- A-10-112 Service de l'organisation scolaire – programmes de soutien alimentaire – année scolaire 2017-2018
 - * 11- A-10-114 Service de l'organisation scolaire – tarification du service de places disponibles pour les élèves non admissibles au transport scolaire
 - * 12- A-29-1814-A Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – plan de l'effectif 2017-2018 – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria
 - * 13- A-29-1817 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d'établissement – nominations à la direction et à la direction adjointe pour l'année 2017-2018 – 3^e tour

- * 14- A-29-1821 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – nomination par recommandation d’un cadre – année 2016-2017
- 15- A-31-3205 Service des ressources financières – école Irénée-Lussier – réfection de la toiture et maçonnerie des parapets – appel d’offres 25-2408P – annulation de l’appel d’offres
- 16- A-31-3208 Service des ressources financières – école Saint-Barthélemy, pavillon Sagard – réfection de la cour et réhabilitation des sols – appel d’offres 25-2411P – attribution d’un contrat
- 17- A-31-3225 Service des ressources financières – école des Cinq-Continents, pavillon Saint-Antonin – réhabilitation environnementale des sols – phase 2 – appel d’offres 25-2422P – attribution d’un contrat
- 18- A-31-3226 Service des ressources financières – école Ahuntsic, annexe temporaire – réfection de la toiture – appel d’offres 25-2424P – attribution d’un contrat
- 19- A-31-3227 Service des ressources financières – école Bienville – réfection de la cour – appel d’offres 25-2426P – attribution d’un contrat
- 20- A-31-3229-A Service des ressources financières – école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours – réfection de la cour et réhabilitation des sols – phase 2 – appel d’offres 25-2425P – attribution d’un contrat
- 21- A-31-3230 Service des ressources financières – école Georges-Vanier – réhabilitation des systèmes de ventilation – appel d’offres 25-2428P – attribution d’un contrat
- 22- A-31-3231 Service des ressources financières – école Sainte-Claire – réparation de béton – appel d’offres 25-2429P – attribution d’un contrat
- 23- A-31-3233 Service des ressources financières – école annexe Saint-Albert-le-Grand – réfection de la toiture – appel d’offres 25-2430P – attribution d’un contrat
- 24- A-31-3235 Service des ressources financières – centre Saint-Louis – remplacement de la chaufferie et de l’entrée d’eau – appel d’offres 25-2436P – attribution d’un contrat

- 25- A-31-3237 Service des ressources financières – école Lambert-Closse – modernisation de la chaufferie – appel d’offres 25-2437P – attribution d’un contrat
- 26- A-31-3238 Service des ressources financières – école Sainte-Bernadette-Soubirous, annexe – remplacement de la chaufferie et de l’entrée d’eau – appel d’offres 25-2438P – attribution d’un contrat
- 27- A-31-3240 Service des ressources financières – école Victor-Rousselot – réhabilitation des systèmes de ventilation – appel d’offres 25-2440P – attribution d’un contrat
- 28- A-31-3241 Service des ressources financières – annexe Charlevoix – remplacement d’une chaudière de chauffage et ajout de sa redondance – appel d’offres 25-2441P – attribution d’un contrat
- 29- A-31-3243 Service des ressources financières – école Charles-Lemoyne – réhabilitation des sols et aménagements extérieurs – appel d’offres 25-2442P – attribution d’un contrat
- 30- A-31-3253 Service des ressources financières – fourniture sur demande d’uniformes de travail – appel d’offres 23-091P – exercice de l’option de renouvellement de l’entente pour une première année
- 31- A-31-3254 Service des ressources financières – entretien de machines à pression négative – appel d’offres 15-220P – exercice de l’option de renouvellement de l’entente pour une première année
- 32- A-31-3256 Service des ressources financières – services professionnels en architecture – appel d’offres 24-330P – option de renouvellement pour deux années
- 33- A-31-3257-A Service des ressources financières – services professionnels en génie mécanique et électricité – appel d’offres 24-331P – option de renouvellement pour une année
- 34- A-31-3261 Service des ressources financières – services professionnels en génie civil – appel d’offres 24-461P – option de renouvellement pour deux années
- 35- A-31-3264-A Service des ressources financières – travaux à taux horaire pour entrepreneurs en électricité – appel d’offres 15-213P – exercice de la première option de renouvellement d’une année

- * 36- A-33-1055 Service des ressources matérielles – école FACE – plan d’action en vue de trouver des solutions pour la poursuite de la scolarisation des clientèles en lien avec les travaux importants devant être menés sur l’édifice
- * 37- A-33-1057 Service des ressources matérielles – approbation du bail en faveur du centre de la petite enfance Les petits Lutins de Côte- St-Paul inc. pour la location en cohabitation avec l’école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours (imm. n° 326)
- 38- A-33-1064 Services ressources matérielles – autorisation de réaliser des travaux à l’intention de la Ville de Montréal sur la zone de mitoyenneté entre l’école Charles-Lemoyne et un terrain de la Ville
- 39- A-34-2766 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – juillet 2017
- 40- A-34-2768 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2017
- 41- A-34-2774 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – avril 2017
- 42- A-34-2775 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2017
- 43- A-34-2781 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2017
- 44- Information
 - * a) A-11-92 Services éducatifs – Guide des évènements écoresponsables
 - * b) INF-729 Lettre de M. Patrick Lachapelle, directeur général des infrastructures du ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur relativement à la réfection majeure des écoles Sainte-Bibiane, Sainte-Catherine-de-Sienne et Sainte-Lucie
 - * c) A-29-1819 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – concours d’admissibilité à la fonction de direction adjointe d’établissement – liste d’admissibilité
 - d) A-33-1065 Service des ressources matérielles – portrait des terrains de la CSDM où il serait possible de faire des agrandissements ou d’installer des unités modulaires
 - e) A-33-1067 Service des ressources matérielles – capacité d’accueil 2017-2018

45- Approbation du projet d'ordre du jour de la séance du Conseil des commissaires du 21 juin 2017

46- Période réservée aux membres du comité exécutif

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 mai 2017

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de dispenser la secrétaire générale adjointe de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 mai 2017, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l'unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 30 mai 2017.

3. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 30 mai 2017

a) Complément d'information (A-31-3207)

Un complément d'information est déposé à ce point.

b) Rencontre avec la Commission scolaire English-Montréal (CSEM)

Une rencontre a été organisée avec la CSEM afin de discuter de la possibilité, pour la CSDM, de louer des locaux dans certaines écoles de la CSEM ou de développer des projets éducatifs communs tels que celui de l'école FACE.

La demande de la CSDM a été reçue positivement par les membres de la CSEM. Il a été convenu de former un petit comité de travail afin de déterminer comment planifier l'utilisation des locaux et mettre en place des projets communs. Auparavant, le Conseil des commissaires de la CSEM sera saisi de cet enjeu.

Par ailleurs, lors de la rencontre, il a également été question des travaux à l'école FACE. Il a été discuté de la possibilité de signer une lettre commune pour l'avancement du projet d'opportunité auprès du Conseil du trésor.

c) Suivi des travaux prévus pour la rentrée scolaire 2017-2018

Le rapport A-33-1067 déposé en information dresse le portrait des travaux fonctionnels prévus d'ici la rentrée scolaire 2017-2018 pour permettre l'ajout de places dans les écoles concernées. La présidente demande aux directions d'unité du secteur de la formation générale des jeunes, de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes d'informer les directions d'établissement concernées par les aménagements prévus cet été. Elle souhaite également que les conseils d'établissement puissent recevoir l'information.

Mme Marie-José Mastromonaco s'informe au sujet du matériel qui se trouve dans les écoles qui sont fermées pour cause de problème de qualité de l'air. À cet égard, il est expliqué que le Service des ressources matérielles compare, à la suite de l'analyse de situation, s'il est plus avantageux de procéder au nettoyage et à l'entreposage du matériel ou de simplement de procéder à l'achat de nouveaux équipements. Dans le cas où le matériel est nettoyé, il est remis à des écoles qui ont des besoins en cours d'année. Les écoles où il y a des agrandissements ou une reconstruction sont équipées avec du matériel neuf.

d) Climat de travail

Lors de la séance du comité exécutif du 30 mai 2017, un huis-clos a été décrété afin de discuter du climat de travail dans les établissements scolaires. La présidente mentionne qu'un comité se penchera sur cette question à la rentrée scolaire et mentionne qu'elle en fera partie de même que les commissaires Kenneth George et Diane Beaudet. Elle demande à la Direction générale de voir à nommer des administrateurs et invite un des commissaires-parents à s'y joindre. Il s'agira de Mélanie Robinson.

e) Cours d'école

M. Ben Valkenburg mentionne que la CSDM reçoit des offres de partenaires pour aider les écoles dans le dossier de l'embellissement des cours d'école. À ce sujet, Mme Lucie Painchaud rappelle qu'il faut s'assurer de respecter ce qui est prévu à la *Loi sur l'instruction publique*, à la *Politique de gestion et d'attribution des contrats de la CSDM* et la *Politique sur la commandite et la sollicitation* avant de convenir d'une entente avec ces partenaires.

La programmation des travaux, et notamment ceux des cours d'école (avec ou sans embellissement), apparaissent au Plan directeur d'investissement qui est adopté annuellement par le Conseil des commissaires. La présidente souhaite que les conseils d'établissement concernés par des travaux de cours d'école en soient informés afin qu'ils puissent discuter avec les acteurs locaux qui veulent apporter du soutien dans les projets d'embellissement de cours d'école ou de vérifier auprès de la Fondation de la CSDM le soutien qu'elle peut fournir.

4.

Affaires nouvelles

a) Signature de baux par les locataires

La présidente souhaite obtenir un rapport qui fait état des éléments légaux et des questions d'assurance pour les locataires qui refuseraient de signer un bail avec la Commission scolaire de Montréal (CSDM). À cet égard, Mme Painchaud présentera un état de situation des baux signés à ce jour avec les locataires en y précisant les enjeux pour ceux qui n'ont pas encore signé leur bail. M. Kenneth George souhaite recevoir cette information d'ici la tenue de la séance du Conseil des commissaires du 21 juin prochain.

b) Rencontre tripartite, CSDM, ministère de l'Éducation et centres d'éducation populaire

Mme Lucie Painchaud va s'assurer que la rencontre puisse se tenir avant le 21 juin 2017.

c) Échange de terrains entre la Ville de Montréal et la CSDM

M. Kenneth George mentionne que le sujet n'était pas à l'ordre du jour de la réunion du Conseil municipal. Il souhaite qu'un suivi par écrit soit fait afin que le dossier soit traité par la Ville de Montréal à la bonne instance. Mme Lucie Painchaud assurera un suivi à ce sujet.

d) Résolution portant sur les services de garde

Concernant la question de l'inclusion, M. Kenneth George souhaite que les directions d'établissement invitent le personnel du service de garde lors de la présentation de l'équipe-école afin qu'il soit présenté comme faisant partie de l'équipe. M. Robert Gendron se dit en accord avec cette position et il s'assurera que toutes les directions connaissent le rôle du personnel du service de garde. Il ajoute que tous les postes occupés dans une école sont importants.

5.

Dossiers récurrents

a) Plan Réussir

Le processus pour les inscriptions aux cours d'été se poursuit sans problème.

M. Jean Ouimet explique que le dossier portant sur l'évaluation des apprentissages des élèves a été traité par la Direction générale avec les directions d'établissement le vendredi 9 juin dernier. Une information détaillée sur le sujet a été publiée dans le « Maintenant » du 9 juin 2017.

La présidente aborde la question des sommes investies pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA). À ce sujet M. Ouimet mentionne que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a besoin de plus de financement du MEES pour les EHDAA et que la répartition des sommes devrait être laissée aux commissions scolaires.

- b) Budget 2016-2017 et finances
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

Les commissaires et les administrateurs de la CSDM suivent la situation financière de la CSDM de près.

Mme Lucie Painchaud mentionne qu'une présentation exhaustive des états financiers 2016-2017, des résultats du 3^e trimestre et du budget 2017-2018 sera faite à la table d'échanges du 14 juin 2017.

- c) Qualité de l'air

M. Jean Ouimet annonce que les travaux en lien avec le sinistre au centre administratif sont terminés, de même que les travaux liés à l'installation des unités de climatisation. Par ailleurs, une rencontre portant sur la délocalisation du centre administratif (CA) est prévue avec le personnel du CA d'ici la rentrée scolaire.

M. Ouimet présente également un état de situation des autres établissements scolaires où il y a eu des signalements ou des problèmes de qualité de l'air.

- d) Capacité d'accueil
Tableau d'avancement des projets d'agrandissement

La CSDM est en attente d'une réponse par rapport aux demandes formulées dans le lot 7 et procède à l'analyse des différents besoins d'ajout d'espace des établissements scolaires afin de sélectionner les projets à inclure dans le lot 8. Lors de la table d'échanges du 14 juin 2017, une présentation portant sur les besoins d'ajout d'espace sera faite et le projet de plan triennal 2018-2021 sera déposé.

- e) Immeubles excédentaires
Suivi de certains mandats ou projets au Secteur de la gestion des immeubles

Le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la CSDM prévoit des reprises d'immeubles excédentaires à des fins scolaires.

La présidente fait part de la présentation faite par David Genesse-Bolduc la semaine dernière auprès de représentants de la Ville de Montréal, de Centraide et de certains OBNL afin de les sensibiliser aux points suivants :

- l'augmentation importante des élèves d'ici cinq ans;
- les besoins d'espace dans les écoles de la CSDM;
- l'enjeu fondamental du financement requis pour répondre à ces besoins d'agrandissement.

Pour sa part, Mme Catherine Harel Bourdon évoque différentes pistes de solution dont notamment un plan sur cinq ans qui permettrait aux partenaires de voir venir les besoins d'espace de la CSDM.

Mme Harel Bourdon suggère la mise en place d'un comité composé du Service de l'organisation scolaire, du Service des ressources matérielles et d'élus afin de procéder à l'analyse de ce qui est prévu d'ici les prochaines années en ce qui a trait au besoin d'espace.

f) Offre alimentaire

Deux rapports sont inscrits au présent ordre du jour : le guide nutritionnel 2017-2018 et le programme de soutien alimentaire 2017-2018.

g) Suivi des projets
Tableau de bord – projets institutionnels 2016-2017

Mme Lucie Painchaud mentionne que la GRICS considère que la CSDM est un modèle de référence en matière de gouvernance de projets, notamment par rapport au projet Mosaik. À cet effet, la GRICS a invité la CSDM à faire une présentation de sa démarche de travail lors d'une conférence qui se tiendra en novembre 2017. Mme Lucie Painchaud ajoute qu'il s'agit d'une belle visibilité pour la CSDM.

6. Rubrique des commissaires-parents

a) Partage d'information avec la Ville de Montréal

À la suite de l'annonce, le 7 juin dernier, du partenariat entre la Ville de Montréal et Ouranos portant sur l'adaptation aux changements climatiques, Mme Julie Wagner souhaite la CSDM et la Ville de Montréal puisse échanger à ce sujet. À cet effet, la conseillère pédagogique en environnement de la CSDM communiquera avec son homologue à la Ville de Montréal.

Par ailleurs, la présidente souhaite que la version pour consultation du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la CSDM (PTRDI) 2018-2021 soit transmise à chaque maire d'arrondissement et à chacun des élus des arrondissements en format électronique.

b) Logo du comité de parents

Mme Julie Wagner annonce que le comité de parents a un nouveau logo qui a été mis en ligne sur sa page Facebook. L'identité visuelle du comité de parents a aussi été revue.

- *7. Direction générale – personnel de direction à la Direction générale – poste de direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d’encadrement – évaluation finale – année scolaire 2016-2017

Document déposé : Rapport DG-01-333 en date du 5 juin 2017
de M. Robert Gendron concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d’accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

- *8. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d’encadrement – demande de révision budgétaire pour des événements non récurrents

Document déposé : Rapport DG-02-359 en date du 6 juin 2017
de Mme Naïma Benslimane et de M. Luc Therrien
concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d’accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

- *9. Service de l’organisation scolaire – guide nutritionnel de la Commission scolaire de Montréal et structure de prix 2017-2018

Document déposé : Rapport A-10-111 en date du 25 mai 2017
de M. Sylvain Sénécal et de Mme Élane Lévesque
concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d’accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

- *10. Service de l’organisation scolaire – programmes de soutien alimentaire – année scolaire 2017-2018

Document déposé : Rapport A-10-112 en date du 24 mai 2017
de M. Sylvain Sénécal et de Mme Marie-Claude Morin
concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d’accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

*11. Service de l'organisation scolaire – tarification du service de places disponibles pour les élèves non admissibles au transport scolaire

Document déposé : Rapport A-10-114 en date du 6 juin 2017
de M. Sylvain Sénécal concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

*12. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – plan de l'effectif 2017-2018 – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria

Document déposé : Rapport A-29-1814-A en date du 8 juin 2017
de Mmes Geneviève Charrette et Mafalda Nobre
concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de TRANSMETTRE au Conseil des commissaires la proposition contenue dans le rapport déposé.

*13. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d'établissement – nominations à la direction et à la direction adjointe pour l'année 2017-2018 – 3^e tour

Document déposé : Rapport A-29-1817 en date du 13 juin 2017
de Mme Mafalda Nobre concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

* 14. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – nomination par recommandation d'un cadre – année 2016-2017

Document déposé : Rapport A-29-1821 en date du 26 mai 2017
de Mme Mafalda Nobre concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

15. Service des ressources financières – école Irénée-Lussier – réfection de la toiture et maçonnerie des parapets – appel d’offres 25-2408P – annulation de l’appel d’offres

Document déposé : Rapport A-31-3205 en date du 7 juin 2017
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour la réfection de la toiture et la maçonnerie des parapets à l’école Irénée-Lussier;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’il n’y a eu qu’un seul soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que, en vertu du *Règlement sur les travaux de construction des organismes publics*, puisqu’il s’agit d’un contrat de 1 000 000 \$ et plus, une compensation de 5 000 \$ est due au soumissionnaire qui aurait été déclaré l’adjudicataire;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d’ANNULER l’appel d’offres pour la toiture et maçonnerie des parapets à l’école Irénée-Lussier;

2° de PAYER la somme de 5 000 \$ à l’entrepreneur *Les Couvertures St-Léonard inc.*

16. Service des ressources financières – école Saint-Barthélemy, pavillon Sagard – réfection de la cour et réhabilitation des sols – appel d’offres 25-2411P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3208 en date du 27 mai 2017
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour la réfection de la cour et la réhabilitation des sols à l’école Saint-Barthélemy, pavillon Sagard;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce contrat seront payées à même le budget d'investissement par la mesure Maintien des bâtiments (2017-2018) tel qu'il sera inscrit dans le plan directeur d'investissement 2017-2022 de la CSDM qui sera présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en juillet 2017 et dans le cadre de la réhabilitation des sols contaminés (passif environnemental). De plus, la portion embellissement de la cour d'école proviendra d'une contribution de la CSDM;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 1 857 000 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Le Groupe Vespo (9052-1170 Québec inc.)*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de la cour et réhabilitation des sols à l'école Saint-Barthélemy, pavillon Sagard;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

17. Service des ressources financières – école des Cinq-Continents, pavillon Saint-Antonin – réhabilitation environnementale des sols – phase 2 – appel d'offres 25-2422P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3225 en date du 5 juin 2017
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réhabilitation environnementale des sols, phase 2, à l'école des Cinq-Continents, pavillon Saint-Antonin;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce projet seront payées à même le budget d'investissement dans le cadre de la réhabilitation des sols contaminés (passif environnemental) et par la mesure Maintien des bâtiments (2017-2018), tel qu'il sera inscrit dans le plan directeur d'investissement 2017-2022 de la CSDM qui sera présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en juillet 2017;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 1 025 750 \$ plus taxes à l'entrepreneur *G. Giuliani inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réhabilitation environnementale des sols, phase 2, à l'école des Cinq-Continents, pavillon Saint-Antonin;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

18. Service des ressources financières – école Ahuntsic, annexe temporaire –
réfection de la toiture – appel d’offres 25-2424P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3226 en date du 1^{er} juin 2017
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour la réfection de la toiture à l’école Ahuntsic, annexe temporaire;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT Les dépenses budgétées pour ce contrat seront payées à même le budget d’investissement de la CSDM dans le cadre de la mesure 50625 – budget additionnel – maintien des bâtiments (2016-2017);

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat de 287 584,14 \$ plus taxes à l’entrepreneur *Afcor construction inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de la toiture à l’école Ahuntsic, annexe temporaire;
- 2° d’AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

19. Service des ressources financières – école Bienville – réfection de la cour – appel d’offres 25-2426P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3227 en date du 1^{er} juin 2017
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour la réfection de la cour à l’école Bienville;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l’objet d’une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 – Maintien des bâtiments en 2017-2018 et tel qu’il est prévu dans le plan directeur d’investissement 2017-2018 de la CSDM qui sera présenté au ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES) en juillet 2017;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement de la CSDM, conditionnellement à l’approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d’ACCORDER un contrat de 2 190 326,25 \$ plus taxes à l’entrepreneur *DDL Excavation (9039-3273 Québec inc.)*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de la cour à l’école Bienville;
- 2^o d’AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 3^o de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

20. Service des ressources financières – école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours – réfection de la cour et réhabilitation des sols – phase 2 – appel d’offres 25-2425P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3229-A en date du 13 juin 2017
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour la réfection de la cour et la réhabilitation des sols à l’école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce projet seront payées à même le budget d’investissement par la mesure Maintien des bâtiments (2017-2018), tel qu’il sera inscrit dans le plan directeur d’investissement 2017-2022 de la CSDM qui sera présenté au ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES) en juillet 2017 et dans le cadre de la réhabilitation des sols contaminés (passif environnemental);

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement de la CSDM, conditionnellement à l’approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat de 1 111 054,39 \$ plus taxes à l’entrepreneur *Excavation E.S.M. inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de la cour et la réhabilitation des sols, phase 2, à l’école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours;

- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

21. Service des ressources financières – école Georges-Vanier – réhabilitation des systèmes de ventilation – appel d'offres 25-2428P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3230 en date du 6 juin 2017
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réhabilitation des systèmes de ventilation à l'école Georges-Vanier;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1* concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce projet seront payées à même le budget d'exploitation 2017-2018 du Service des ressources matérielles dans le cadre du Programme de qualité de l'air intérieur (PQAI);

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 387 068 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Service d'entretien Carlos inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réhabilitation des systèmes de ventilation à l'école Georges-Vanier;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;

- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

22. Service des ressources financières – école Sainte-Claire – réparation de béton – appel d'offres 25-2429P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3231 en date du 6 juin 2017
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réparation de béton à l'école Sainte-Claire;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50622 – Résorption du déficit de Maintien 2016-2017;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 125 890 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Ross & Anglin ltée*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réparation de béton à l'école Sainte-Claire;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

23. Service des ressources financières – école annexe Saint-Albert-le-Grand – réfection de la toiture – appel d’offres 25-2430P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3233 en date du 1^{er} juin 2017
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour la réfection de la toiture à l’école annexe Saint-Albert-le-Grand;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce contrat seront payées à même le budget d’investissement de la CSDM dans le cadre de la mesure 50626 – Résorption du déficit de maintien – Budget additionnel (2016-2017);

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement de la CSDM, conditionnellement à l’approbation du ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat de 274 500 \$ plus taxes à l’entrepreneur *Couverture Montréal-Nord ltée*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de la toiture à l’école annexe Saint-Albert-le-Grand;
- 2° d’AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

24. Service des ressources financières – centre Saint-Louis – remplacement de la chaufferie et de l’entrée d’eau – appel d’offres 25-2436P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3235 en date du 5 juin 2017
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour le remplacement de la chaufferie et de l’entrée d’eau au centre Saint-Louis;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce projet seront payées à même le budget d’investissement de la CSDM dans le cadre de la mesure 50622 – Résorption du déficit de maintien (2017-2018);

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement de la CSDM, conditionnellement à l’approbation du ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACORDER un contrat de 1 180 000 \$ plus taxes à l’entrepreneur *9106-4154 Québec inc. (L’Heureux Mongeau JC Lauzon)*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement de la chaufferie et de l’entrée d’eau au centre Saint-Louis;
- 2° d’AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;

- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

25. Service des ressources financières – école Lambert-Closse – modernisation de la chaufferie – appel d'offres 25-2437P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3237-A en date du 12 juin 2017
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la modernisation de la chaufferie à l'école Lambert-Closse;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50622 – Résorption du déficit de maintien 2016-2017;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 1 098 000 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Le Groupe Centco*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la modernisation de la chaufferie à l'école Lambert-Closse;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

26. Service des ressources financières – école Sainte-Bernadette-Soubirous, annexe – remplacement de la chaufferie et de l’entrée d’eau – appel d’offres 25-2438P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3238 en date du 2 juin 2017
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour le remplacement de la chaufferie et de l’entrée d’eau à l’école Sainte-Bernadette-Soubirous, annexe;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce projet seront payées à même le budget d’investissement 2017-2018 de la CSDM dans le cadre de la mesure 50622 – Résorption du déficit de maintien (2017-2018);

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement de la CSDM, conditionnellement à l’approbation du ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat de 308 600 \$ plus taxes à l’entrepreneur *MBL mécanique du bâtiment Lanaudière inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement de la chaufferie et de l’entrée d’eau à l’école Sainte-Bernadette-Soubirous, annexe;
- 2° d’AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;

- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

27.

Service des ressources financières – école Victor-Rousselot – réhabilitation des systèmes de ventilation – appel d'offres 25-2440P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3240 en date du 1^{er} juin 2017
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réhabilitation des systèmes de ventilation à l'école Victor-Rousselot;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre du programme de qualité de l'air (PQAI);

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 123 780 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Air Technovac inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réhabilitation des systèmes de ventilation à l'école Victor-Rousselot;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

28.

Service des ressources financières – annexe Charlevoix – remplacement d’une chaudière de chauffage et ajout de sa redondance – appel d’offres 25-2441P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3241 en date du 6 juin 2017
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour le remplacement d’une chaudière de chauffage et l’ajout de sa redondance à l’Annexe Charlevoix;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce projet seront payées à même le budget d’investissement dans le cadre de la mesure Maintien des bâtiments (2017-2018), tel qu’il sera inscrit dans le plan directeur d’investissement 2017-2022 de la CSDM qui sera présenté au ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES) en juillet 2017;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement de la CSDM, conditionnellement à l’approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat de 394 890 \$ plus taxes à l’entrepreneur *Tuyauterie Expert inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement d’une chaudière de chauffage et l’ajout de sa redondance à l’Annexe Charlevoix;
- 2° d’AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

29. Service des ressources financières – école Charles-Lemoyne – réhabilitation des sols et aménagements extérieurs – appel d’offres 25-2442P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3243 en date du 6 juin 2017
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour la réhabilitation des sols et les aménagements extérieurs à l’école Charles-Lemoyne;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l’objet d’une demande de financement dans le cadre de la réhabilitation des sols contaminés (passif environnemental), et par la mesure 50621 – Maintien des bâtiments (2017-2018), tel qu’il est prévu dans le plan directeur d’investissement 2017-2018 de la CSDM, qui sera présenté au ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES) en juillet 2017;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement de la CSDM, conditionnellement à l’approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat de 2 086 073,86 \$ plus taxes à l’entrepreneur *Civisol inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réhabilitation des sols et les aménagements extérieurs à l’école Charles-Lemoyne;
- 2° d’AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

30. Service des ressources financières – fourniture sur demande d’uniformes de travail – appel d’offres 23-091P – exercice de l’option de renouvellement de l’entente pour une première année

Document déposé : Rapport A-31-3253 en date du 1^{er} juin 2017
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’à la suite d’un appel d’offres public, un contrat pour la fourniture sur demande d’uniformes de travail a été attribué le 6 juillet 2016 à *Tailleurs Modernes (La Moderna) inc.*, pour une période d’une année (2016-2017);

CONSIDÉRANT que l’appel d’offres prévoyait une entente initiale d’une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d’une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l’accord de l’adjudicataire et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler l’entente pour l’année 2017-2018;

CONSIDÉRANT que la dépense sera absorbée par le budget de fonctionnement des diverses unités et écoles concernées;

CONSIDÉRANT que *Tailleurs Modernes (La Moderna) inc.* a été consultée et accepte de renouveler l’entente pour la première année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d’ACCORDER un contrat à exécution sur demande d’une valeur de 120 180,30 \$ plus taxes à *Tailleurs Modernes (La Moderna) inc.* pour la fourniture sur demande d’uniformes de travail, pour une année additionnelle de renouvellement du 6 juillet 2017 au 5 juillet 2018.

31. Service des ressources financières – entretien de machines à pression négative – appel d’offres 15-220P – exercice de l’option de renouvellement de l’entente pour une première année

Document déposé : Rapport A-31-3254 en date du 1^{er} juin 2017
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’à la suite d’un appel d’offres public, un contrat a été attribué le 23 août 2016 à *Probec Fusion inc.* pour une période d’une année (2016-2017);

CONSIDÉRANT que l’appel d’offres prévoyait une entente initiale d’une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d’une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l’accord de l’adjudicataire et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler l'entente pour l'année 2017-2018;

CONSIDÉRANT que la répartition de la dépense sera assumée à 10 % par le budget de fonctionnement et à 90 % par le budget d'investissement du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que *Probec Fusion inc.* a été consultée et accepte de renouveler l'entente pour la première année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat à exécution sur demande d'une valeur de 88 668 \$ plus taxes à *Probec Fusion inc.* pour l'entretien de machines à pression négative, pour une année additionnelle de renouvellement du 23 août 2017 au 22 août 2018.

32. Service des ressources financières – services professionnels en architecture – appel d'offres 24-330P – option de renouvellement pour deux années

Document déposé : Rapport A-31-3256 en date du 1^{er} juin 2017
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public 24-330P, 25 firmes d'architectures ont été qualifiées et inscrites dans une liste de prestataire de services;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 43 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, ces qualifications sont valides pour un maximum de trois ans;

CONSIDÉRANT que la résolution 11 adoptée par le comité exécutif de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) qui prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande de la CSDM et avec l'accord de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de continuer à attribuer des mandats aux firmes d'architectes qualifiées inscrites sur la liste;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RENOUELER le contrat des 25 firmes d'architectes déjà qualifiées lors du premier exercice de qualification et inscrites sur la *liste de prestataire de service pour les services professionnels d'architecture en maintien d'actif*, et ce, pour une période de deux ans, jusqu'à la fin de validité de la liste en janvier 2019. Les firmes ainsi qualifiées sont les suivantes :

- *Ana Architecture inc.*
- *Barin s.e.n.c.r.l.*
- *Bergeron Bouthillier architectes*
- *Bergeron Thouin Associés Architectes inc.*
- *BGLA inc.*
- *Birtz Bastien Beaudoin Laforest architectes (BBBL) inc.*
- *Cardin Ramirez Julien inc.*
- *CGA Architectes inc.*
- *Cimaise*
- *DMA architectes s.e.n.c.r.l.*
- *Fournier Gersovitz Moss Drolet et associés architectes*
- *FSA Architecture inc.*
- *Girard Côté Bérubé Dion architectes inc.*
- *Groupe Leclerc architecture + design*
- *Héloïse Thibodeau Architecte inc.*
- *Jodoin Lamarre Pratte Architectes inc.*
- *Langlois architectes inc.*
- *Le Groupe des Sept, atelier d'architecture inc.*
- *L'Écuyer Lefavre architectes inc.*
- *Les architectes Bertrand Paquette*
- *Rayside Labossière inc.*
- *Riopel Dion St-Martin inc.*
- *Saia Barbarese Topouzanov architectes*
- *Services intégrés Lemay et associés inc.*
- *TLÄ architectes inc.*

2° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur de 7 500 000 \$ plus taxes annuellement en honoraires à répartir entre les 25 firmes qualifiés.

33. Service des ressources financières – services professionnels en génie mécanique et électricité – appel d'offres 24-331P – option de renouvellement pour une année

Document déposé : Rapport A-31-3257-A en date du 6 juin 2017
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public 24-331P, 16 firmes d'ingénieurs en génie mécanique et électricité ont été qualifiées et inscrites dans une liste de prestataires de services;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 43 du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*, ces qualifications sont valides pour un maximum de trois ans;

CONSIDÉRANT que la résolution 19 adoptée par le comité exécutif de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) en mars 2015 prévoyait une entente initiale d'une année assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande de la CSDM et avec l'accord de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de continuer à attribuer des mandats aux firmes d'ingénieurs en mécanique et électricité qualifiées inscrites sur la liste;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o de RENOUELER le contrat des 16 firmes d'ingénieurs en mécanique et électricité déjà qualifiées lors du premier et du deuxième exercice de qualification et inscrites sur la *liste de prestataire de service pour les services professionnels d'ingénieur en mécanique et électricité en maintien d'actif*, et ce, jusqu'à la fin de validité de la liste, en avril 2018. Ces firmes sont :

- *Ambioner*
- *AXOR Experts Conseils inc.*
- *Beaudoin Hurens*
- *Blondin Fortin et Associés*
- *Bouthillette Parizeau inc.*
- *Charland, Dubé, Robillard Experts Conseils inc.*
- *CIMA+ S.E.N.C.*
- *Groupe SNC-Lavalin inc.*
- *Les Consultants S.M. inc.*
- *Les Services EXP inc.*
- *Mesar inc.*
- *Pageau Morel inc.*
- *SitéPlus inc.*
- *Stantec Experts-conseils ltée*
- *Tetra Tech QB inc.*
- *WSP Canada inc.*

34. Service des ressources financières – services professionnels en génie civil – appel d'offres 24-461P – option de renouvellement pour deux années

Document déposé : Rapport A-31-3261 en date du 5 juin 2017
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public 24-461P, sept firmes de génie civil ont été qualifiées et inscrites dans une liste de prestataire de services;

CONSIDÉRANT que la résolution 13 adoptée à la séance ordinaire du 12 avril 2016 par le comité exécutif de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande de la CSDM et avec l'accord de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 43 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, ces qualifications sont valides pour un maximum de trois ans;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de continuer à attribuer des mandats aux firmes d'ingénieurs qualifiées inscrites sur la liste;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o de RENOUELER le contrat des sept firmes d'ingénieurs déjà qualifiées lors du premier exercice de qualification et inscrites sur la liste de prestataire de service pour les services professionnels en génie civil pour le maintien d'actif, et ce, pour une période de deux ans, jusqu'à la fin de validité de la liste en avril 2019. Ces firmes sont :

- *Stantec experts-conseils ltée*
- *Axor experts-conseils inc.*
- *SNC-Lavalin inc.*
- *Les Consultants S.M. inc.*
- *Équipe Laurence, experts-conseils senc*
- *CIMA + S.E.N.C.*
- *Beaudoin Hurens inc.*

35. Service des ressources financières – travaux à taux horaire pour entrepreneurs en électricité – appel d'offres 15-213P – exercice de la première option de renouvellement d'une année

Document déposé : Rapport A-31-3264-A en date du 5 juin 2017
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, des contrats à exécution sur demande ont été attribués le 12 avril 2016 à *SMD électrique inc.*, *Av-Tech inc.*, *Poulin électrique inc.*, *Mofax électrique ltée*, *Le Groupe Parmo inc.*, *Laurin Laurin (1991) inc.*, *Ludec électrique inc.* et *Michel Guimont Entrepreneur électricien ltée* pour une période d'une année (2016-2017);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l'accord des adjudicataires et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler une première fois les ententes pour l'année 2017-2018;

CONSIDÉRANT que la dépense sera assumée par le budget d'investissement de la CSDM et que les centres de projets, les numéros de projets et les indices comptables vont varier en fonction des projets pour lesquels des travaux à taux horaire seront requis;

CONSIDÉRANT les règles d'attribution prévues au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics pour les travaux à exécution sur demande*;

CONSIDÉRANT que *SMD électrique inc., Poulin électrique inc., Mofax électrique ltée, Le Groupe Parmo inc., Laurin Laurin (1991) inc. et Ludec électrique inc.* ont été consultés et acceptent de renouveler l'entente pour une première année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ACCORDER des contrats à exécution sur demande d'une valeur globale de 344 800 \$ plus taxes à *SMD électrique inc., Poulin électrique inc., Mofax électrique ltée, Le Groupe Parmo inc., Laurin Laurin (1991) inc. et Ludec électrique inc.* pour les travaux à taux horaire pour entrepreneur en électricité, pour une année additionnelle de renouvellement, du 12 avril 2017 au 11 avril 2018.

*36. Service des ressources matérielles – école FACE – plan d'action en vue de trouver des solutions pour la poursuite de la scolarisation des clientèles en lien avec les travaux importants devant être menés sur l'édifice

Document déposé : Rapport A-33-1055 en date du 9 juin 2017
de Mme Dominique Chartrand concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

*37. Service des ressources matérielles – approbation du bail en faveur du centre de la petite enfance Les petits Lutins de Côte-St-Paul inc. pour la location en cohabitation avec l'école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours (imm. n° 326)

Document déposé : Rapport A-33-1057 en date du 1^{er} juin 2017
de Mme Carmel Harrigan concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de TRANSMETTRE au Conseil des commissaires la proposition contenue dans le rapport déposé.

38. Service des ressources matérielles – autorisation de réaliser des travaux à l’intention de la Ville de Montréal sur la zone de mitoyenneté entre l’école Charles-Lemoyne et un terrain de la Ville

Document déposé : Rapport A-33-1064 en date du 2 juin 2017
de M. Phillip-Alexandre Beaulieu concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’en vertu de l’article 29.5 de la section IV de la *Loi sur les cités et villes*, il est possible pour une municipalité et une commission scolaire de conclure une entente pour l’exécution de travaux;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis au présent rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’AUTORISER l’exécution de travaux connexes au chantier de réhabilitation des sols prévu à l’école Charles-Lemoyne en faveur de la Ville de Montréal;
- 2° d’AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer l’entente entre la Ville de Montréal et la Commission scolaire de Montréal (CSDM), sous réserve de l’obtention de la résolution de la ville de Montréal confirmant le remboursement total des frais encourus et ceci avant toute autorisation de procéder aux travaux.

39. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – juillet 2017

Document déposé : Rapport A-34-2766 en date du 18 mai 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de juillet 2017;

CONSIDÉRANT l’article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de juillet 2017, telle qu’elle est présentée dans le rapport déposé.

40. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2017

Document déposé : Rapport A-34-2768 en date du 26 mai 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois de mai 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois de mai 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

41. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – avril 2017

Document déposé : Rapport A-34-2774 en date du 25 mai 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'avril 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'avril 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

42. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2017

Document déposé : Rapport A-34-2775 en date du 26 mai 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois de mai 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois de mai 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

43. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2017

Document déposé : Rapport A-34-2781 en date du 26 mai 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Violaine Cousineau pour le mois de mai 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Violaine Cousineau pour le mois de mai 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

44. Information

- * a) A-11-92 Services éducatifs – Guide des événements écoresponsables
- * b) INF-729 Lettre de M. Patrick Lachapelle, directeur général des infrastructures du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur relativement à la réfection majeure des écoles Sainte-Bibiane, Sainte-Catherine-de-Sienne et Sainte-Lucie
- * c) A-29-1819 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – concours d'admissibilité à la fonction de direction adjointe d'établissement – liste d'admissibilité
- d) A-33-1065 Service des ressources matérielles – portrait des terrains de la CSDM où il serait possible de faire des agrandissements ou d'installer des unités modulaires
- e) A-33-1067 Service des ressources matérielles – capacité d'accueil 2017-2018

45. Approbation du projet d'ordre du jour de la séance du Conseil des commissaires du 21 juin 2017

Document déposé : Projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 juin 2017 du Conseil des commissaires

Après vérification,

il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER, tel qu'il a été modifié, le projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 21 juin 2017.

46. Période réservée aux membres du comité exécutif

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

La séance est levée à 15 h 40.

Secrétariat général – 19 octobre 2017

* Les rapports précédés d'un astérisque seront également à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 21 juin 2017.